

À l'attention des membres du comité de suivi et de révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Steeve Verret, président et membre du conseil de la Ville de Québec

Laurent Proulx, membre du conseil de la Ville de Québec

Dominique Tanguay, membre du conseil de la Ville de Québec

Parise Cormier, Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Robert Miller, Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Jean-Pierre Turcotte, Préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Québec, le 21 avril 2016

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous témoigner notre satisfaction quant aux mesures proposées par la commission consultative du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 de la Communauté métropolitaine de Québec pour la gestion des matières organiques résiduelles. D'autre part, nous profitons de l'occasion pour réitérer nos recommandations sur les actions à prioriser pour la mise en œuvre de la collecte des matières organiques résiduelles.

Comme l'ont mentionné plusieurs intervenant(e)s dans le cadre des consultations publiques sur le projet du PMGMR, nous sommes convaincu(e)s qu'il est nécessaire de devancer la mise en place de la collecte des matières organiques résiduelles à la CMQ, tant au niveau commercial que résidentiel, afin que tout le territoire soit desservi au moment de l'opérationnalisation de l'usine de biométhanisation.

En effet, une telle mesure et le déploiement progressif de la collecte sur quelques années nous apparaît incontournable pour atteindre l'objectif provincial de bannissement de l'élimination des matières organiques d'ici 2022.

Nous saluons en ce sens les recommandations 29, 66 et 71 présentées dans le [rapport de la commission consultative](#), qui proposent de revoir à la hausse la cible de valorisation de 62% des matières organiques et de trouver des moyens pour que les citoyens et citoyennes puissent participer à des collectes de matières organiques sans attendre l'ouverture de l'usine de biométhanisation.

Tout comme la commission consultative, nous considérons que la présomption de l'absence d'infrastructures de traitement ne doit pas être un frein à la collecte des matières organiques résiduelles. Plusieurs interventions aux consultations publiques ont d'ailleurs mis de l'avant l'existence de solutions alternatives pour le traitement des matières organiques avant la mise en opération de l'usine de biométhanisation.

Nous sommes également d'avis que les compostages domestique et communautaire doivent continuer à être soutenus et encouragés, et être considérés comme complémentaires à la collecte à plus grande échelle prévue sur le territoire de la CMQ. Cette position trouve d'ailleurs écho dans la recommandation 47 du rapport, qui souligne l'importance d'encourager le compostage domestique et communautaire.

Finalement, il serait possible d'envisager l'ouverture d'un site temporaire pour accueillir les MO avant 2021.

En tant que citoyens et citoyennes, représentant(e)s d'organismes environnementaux et membres du comité de vigilance de l'incinérateur, nous souhaitons être consulté(e)s afin de contribuer à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la collecte des matières organiques résiduelles de l'agglomération de Québec.

Nous vous savons gré de l'intérêt que vous portez à ces préoccupations et nous vous en remercions.



Suzanne Verreault

Présidente du Comité de Vigilance de l'incinérateur



Estelle Richard

AmiEs de la Terre de Québec



Frédéric Lewis

Conseil Régional de l'environnement – Région de la Capitale-Nationale



Louis Guillemette

Craque-Bitume



Amélie Côté

Consultante en gestion des matières résiduelles